ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/N/RUS/33

20 septembre 2013

(13-5031)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

1.	**Membre notifiant:** FÉDÉRATION DE RUSSIE **Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:**
2.	**Organisme responsable:** *The Ministry of Agriculture of the Russian Federation* (Ministère de l'agriculture de la Fédération de Russie)
3.	**Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant):** Liste commune de marchandises soumises à contrôle vétérinaire adoptée au moyen de la Décision de la Commission de l'Union douanière sur l'application des mesures vétérinaires et sanitaires dans l'Union douanière n° 317 du 18 juin 2010
4.	**Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable:** **[X] Tous les partenaires commerciaux** **[ ] Régions ou pays spécifiques:**
5.	**Intitulé du texte notifié:** *Draft of the Eurasian Economic Commission Collegium Decision on amendments to the Customs Union (CU) Commission Decision on Common veterinary (veterinary and sanitary) requirements No. 317 as of 18 June 2010* (Projet de décision du Collège de la Commission économique eurasienne modifiant la Décision de la Commission de l'Union douanière relative aux prescriptions vétérinaires (vétérinaires et sanitaires) communes n° 317 du 18 juin 2010). **Langue(s):** russe. **Nombre de pages:** 54 http://www.eurasiancommission.org/ru/act/texnreg/depsanmer/publ/Pages/default.aspx
6.	**Teneur:** Le texte notifié apporte des modifications à la législation de l'Union douanière, en particulier à l'Annexe de ses prescriptions vétérinaires. Cette annexe porte sur la liste de mesures vétérinaires sanitaires (formules de contrôle vétérinaire) appliquées aux marchandises importées. L'objet de ces modifications est d'adapter la législation de l'Union douanière aux engagements de la Fédération de Russie figurant dans le Tableau 41 du rapport du Groupe de travail.
7.	**Objectif et raison d'être: [X] innocuité des produits alimentaires, [X] santé des animaux, [ ] préservation des végétaux, [X] protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes, [ ] protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites.**
8.	**Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle:** **[ ] Commission du Codex Alimentarius *(par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté)*** **[ ] Organisation mondiale de la santé animale (OIE) *(par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques)***

[ ] Convention internationale pour la protection des végétaux *(par exemple, numéro de la NIMP)*

[X] Néant

La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?
[ ] Oui [ ] Non

Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:

9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles: Non connue

10. Date projetée pour l'adoption *(jj/mm/aa)*: Décembre 2013

Date projetée pour la publication *(jj/mm/aa)*: Décembre 2013

11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: [ ] Six mois à compter de la date de publication, et/ou *(jj/mm/aa)*: Janvier 2014

[X] Mesure de facilitation du commerce

12. Date limite pour la présentation des observations: [X] Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou *(jj/mm/aa)*: 19 novembre 2013

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [ ] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Eurasian Economic Commission (Commission économique eurasienne)
Department for sanitary, phytosanitary and veterinary measures (Département des mesures sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires)
12, Yakovoapostolskiy Lane
105064 Moscou (Fédération de Russie)

Téléphone: +(7 495) 669 24 00 (ext. 5178)
Fax: +(7 495) 669 24 15
Courrier électronique: kulagina@eecommission.org
dept_sanitary@eecommission.org

13. Entité auprès de laquelle le texte peut être obtenu: [X] autorité nationale responsable des notifications, [ ] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

The Eurasian Economic Commission (Commission économique eurasienne)
Department for sanitary, phytosanitary and veterinary measures (Département des mesures sanitaires, phytosanitaires et vétérinaires)
12, Yakovoapostolskiy Lane
105064 Moscou (Fédération de Russie)

Téléphone: +(7 495) 669 24 00 (ext. 5178)
Fax: +(7 495) 669 24 15
Courrier électronique: kulagina@eecommission.org
dept_sanitary@eecommission.org